

Choisir et vérifier une certification professionnelle

Ce guide explique comment lire une fiche du répertoire RICC et quelles vérifications faire avant de s'engager dans une formation certifiante.

1. À quoi sert le répertoire RICC

Le répertoire recense les certifications professionnelles enregistrées par la RICC. Chaque fiche décrit ce que la certification atteste : les compétences visées, les emplois auxquels elle prépare, son niveau de qualification et l'organisme qui la délivre.

Une certification enregistrée a fait l'objet d'une instruction : son dossier a été examiné puis présenté en commission avant la décision d'enregistrement. L'enregistrement est accordé pour une durée limitée et doit être renouvelé à son échéance.

2. Deux répertoires, deux formats de code

Chaque certification enregistrée reçoit un code unique au moment de la décision favorable. Le format du code indique le répertoire auquel elle appartient.

Répertoire	Format du code	Exemple
Répertoire général RICC	RICC suivi d'un numéro	RICC1549
Répertoire spécifique RICC-RS	RICC-RS suivi d'un numéro	RICC-RS1549

La numérotation est continue : un code n'est jamais réattribué à une autre certification. Pour retrouver une fiche, il suffit de saisir son code dans la recherche du site.

3. Les niveaux de qualification

Le niveau situe la certification dans une échelle commune. Il aide à comparer des formations entre elles et à vérifier qu'une certification correspond au projet visé.

Niveau	Repère usuel
Sans niveau	Certification attestant des compétences ciblées, sans équivalence de diplôme
Niveau 3	CAP, BEP
Niveau 4	Baccalauréat
Niveau 5	Bac + 2
Niveau 6	Bac + 3 ou bac + 4
Niveau 7	Bac + 5
Niveau 8	Doctorat

Les 4 informations à vérifier sur une fiche

- **La certification est-elle active ?** Une fiche inactive correspond à un enregistrement arrivé à échéance sans renouvellement. Vérifiez aussi la date d'échéance.
- **La formation proposée correspond-elle bien à cette certification ?** Comparez l'intitulé et le code annoncés par l'organisme de formation avec ceux de la fiche.
- **L'organisme est-il habilité ?** La fiche liste l'organisme certificateur et les organismes habilités à préparer à la certification.
- **Le niveau correspond-il à votre projet ?** Un niveau inadapté peut fermer l'accès à un emploi ou à une poursuite d'études.

4. Lire une fiche en détail

- **Compétences attestées** : ce que le titulaire sait faire à l'issue de la certification.
- **Blocs de compétences** : parties de la certification qui peuvent être validées séparément.
- **Voies d'accès** : formation initiale, formation continue ou validation des acquis de l'expérience (VAE).
- **Types d'emplois accessibles** : métiers auxquels la certification prépare.
- **Codes de classement** : NCF (domaine de formation), CODEEF (programme de formation) et CRC (référence du certificateur), utiles pour comparer des certifications proches.

5. Pour les organismes : les étapes d'un enregistrement

Un organisme certificateur qui souhaite faire enregistrer une certification dépose une demande dématérialisée. Le dossier suit quatre phases.

Phase	Ce qui se passe	Délai indicatif
1. Recevabilité	Vérification que le dossier est complet et que la demande relève du répertoire	1 mois
2. Instruction	Examen du dossier par un référent de la RICC	3 mois
3. Commission	Présentation du dossier en commission	15 jours
4. Décision	Enregistrement, avec attribution du code et publication de la fiche, ou refus motivé	2 à 15 jours

Les délais sont donnés à titre indicatif ; ils courent à partir d'un dossier complet. Une demande de renouvellement doit être déposée au moins cinq mois avant l'échéance de l'enregistrement.

6. Besoin d'aide ?

Pour toute question sur une fiche, un code ou une démarche d'enregistrement, écrivez à **regulation.ricc@ricc.in** ou utilisez le formulaire de contact du site **ricc.in**.